L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 21 FEVRIER.

FEUILLETON.

Commencé le [illegible]

LE DEMON
—DES—
MONTCHEVREUIL.

—PAR—
M. DE LESCURE.

(Suite.)

Au moment où Montchevreuil était entré, le prince venait à [illegible] commencer le récit de ces traverses dont la pathétique réalité faisait pâlir les plus fécondes inventions romanesques.

Il avait raconté sa triste vie au Temple sous la garde de l'infernal Simon; il avait même montré, au tibia de sa jambe droite, l'indélébile cicatrice d'un coup de tiers-point reçu par lui du féroce savetier, le jour qu'ayant appris la nouvelle de la prise de Verdun, il avait puisé dans l'ivresse un surcroît de haine et de colère.

Nul n'avait été scandalisé de la familiarité de cette exhibition tant elle était bien en scène, et ajoutait à propos, à l'impression morale, l'effet d'une sorte de démonstration matérielle. Quand le prince, d'un mouvement gracieux, abaissa son bas de soie et mit le doigt sur cette trace de son martyre qui faisait ressortir le galbe éclatant d'une jambe faite au tour, chacun se récria avec ces observations et manifestations diverses qui trahissent les caractères.

—Quel superbe mollet! murmura avec admiration Mme de Rambaud.

—Un mollet d'ange! appuya en rougissant la chanoinesse, qui déroba sous l'éventail le trouble d'une trop profane pensée.

—Jésus Maria! que n'étais-je là? grommela, d'un air de dogue qui regrette son os, le farouche Kermoë an. Le drôle eût passé un mauvais quart d'heure.

—Il est doux de songer qu'il a été guillotiné, conclut, en montrant de longues dents, la marquise de Tuffières, qui ressemblait à son mari, derrière lequel elle était assise, comme une perche ressemble à un échalas, et qui eût été son ombre, car elle ne le quittait point d'un pas, si le marquis n'eût été trop maigre pour avoir une ombre.

Le prince reprit sa narration. Il entra dans le développement des moyens par lesquels la conspiration de son salut, dans laquelle figuraient les noms, assez étonnés de se rencontrer, de Joséphine Beauharnais, de Hoche, de Pichegru et de Frotté, avait réussi à réaliser le miracle de l'arracher au Temple.

Un ferblantier, appelé Bulot, chargé de l'entretien des lampes au Temple; un maçon, nommé Paulin, avec la connivence de la femme Simon, acharnée à réparer les méfaits de son hideux époux, et le créole Laurent, successeur de Simon, quand il fut absorbé par ses fonctions municipales, avaient préparé les voies à cette prodigieuse évasion.

L'émotion fut au comble lorsque Charles-Louis raconta comment, caché sous les combles du Temple, et remplacé dans son lit par l'enfant muet, dont la mort, arrivée le 8 juin 1795, ne devait être constatée que quatre jours plus tard, le 12 sur la double déclaration de décès du concierge du Temple, Etienne Lasne, et d'un employé, Rémy Bigot, il avait dû attendre plusieurs mois dans son grenier l'occasion favorable que guettaient ses libérateurs.

Enfin, l'enfant d'un des gardiens du Temple étant mort, les complices de l'évasion l'enterrèrent secrètement dans le jardin de la prison. On substitua dans le cercueil au cadavre ainsi escamoté le jeune prince lui-même qui respirait par des trous pratiqués sur les côtés de la funèbre boîte et recouverts par les plis flottants du poêle mortuaire.

Une voiture attendait à la porte, avec les amis du prince déguisés en croque-morts. Pendant le trajet jusqu'au cimetière Sainte-Marguerite, le jeune prince avait été retiré du cercueil, où on lui avait prestement substitué un poids équivalent de lingots de plomb enveloppés dans du linge et qu'on avait tirés d'un coffre dissimulé sous les coussins de la voiture.

Le Dauphin avait été caché dans le coffre-siége, dont le fond était percé de trous par lesquels il avait pu respirer aussi commodément que dans le cercueil, qui avait été bâtivement inhumé avec ses lingots de plomb. Le fossoyeur, d'ailleurs, était complice et, une fois seul, s'était empressé de faire disparaître le corps du délit de cette audacieuse supercherie.

Personne ne broncha. Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, et Charles-Louis avait affaire à ces fidèles que rien ne rebute, qui trouvent qu'une religion sans mystère n'est pas une religion, pour lesquels enfin les raisons de douter sont des motifs de croire.

C'est à ce moment qu'entra Montchevreuil, qui s'aperçut bien vite qu'il n'était pas dans un lieu où il convient de faire l'esprit fort.

C'est donc avec une attention respectueuse et une foi sans nuages qu'il entendit, après avoir reçu l'accolade d'initiation, le prétendant, sorti du Temple, énumérer la série d'obstacles surmontés, de problèmes résolus, de prodiges de bonheur, de miracles de courage qu'il lui avait fallu traverser pour arriver à vivre impunément après avoir si étonnamment réussi à ne pas mourir.

On n'a point remarqué que chaque fois qu'un témoin de ses mésaventures, qu'un auxiliaire de ses efforts pouvait devenir gênant, la Providence dans son ineffable sollicitude, prenait la peine de le supprimer. C'est ainsi que le célèbre médecin Desault, qui n'avait pas reconnu le Dauphin dans l'enfant muet qu'on lui avait présenté au Temple, la substitution une fois opérée, que l'apothicaire Choppart, son ami intime, auquel il avait confié ses doutes, étaient morts subitement, non sans soupçon de poison, l'un le 1er juin 1795, l'autre le 9, justement le lendemain de ce décès du pseudo-Dauphin, constaté seulement le 12, après une autopsie faite par le docteur Pelletan et trois de ses collègues, auxquels le prisonnier du Temple était inconnu.

De même que Désault et Choppart, avaient péri successivement, dans des circonstances étranges pour un curieux indiscret, M. Thor de la Sonde, dans le château duquel Charles-Louis avait été recueilli en Vendée, et le comte de Montmorin, qui avait été son compagnon jusqu'au printemps de 1809.

Toutes ces dispositions successives, qui ne laissaient auprès de Charles-Louis, au moment présent, que deux récentes zélatrices, empressées, il est vrai, à réparer, en multipliant les preuves de dévouement, le temps perdu malgré elles pour le servir, Mme de Rambaud et Mme de Sonenfeld auraient intrigué un homme prévenu contre l'identité du prétendant. Mais elles ne pouvaient éveiller aucun soupçon dans l'esprit de fanatiques sincères ou intéressés, qui trouvaient ou affectaient de trouver un encouragement de plus dans le danger r de servir un prince que la fatalité n'épargnait que pour frapper successivement ses meilleurs serviteurs. Le malheur qui exalte la pitié, le péril qui attire le courage sont et seront toujours les deux grands recruteurs de partisans pour les causes qu'on dit perdues. Malgré tout ce que nous avons dit, malgré tout ce qui nous reste à dire, la religion de Charles-Louis n'a pas disparu, et il y a encore, il y aura toujours plus de gens disposés à croire que le fils infortuné de Louis XVI n'est point mort au Temple que de gens en mesure de leur prouver qu'ils ont tort.

Quoi qu'il en soit, il était difficile d'écouter impunément le récit des épisodes de cette vie, marquée au coin des drames providentiels. L'échevea... en était si compliqué que l'auteur seul eût pu s'y reconnaître; et celui qui avait triomphé de tant d'obstacles n'en rencontrait pas dans l'esprit d'auditeurs qui n'avaient plus leur sang froid. Comment l'eussent-ils gardé en songeant à ce prince si persécuté, trois fois arrêté, d'abord au retour de Rome, où le pape Pie VI l'avait pris sous sa protection, puis aux environs de Strasbourg, enfin, à Wesel, où soupçonné d'avoir appartenu au corps irrégulier du colonel Schill, il avait été traité en bandit et condamné aux galères! Dieu lui avait cependant épargné l'humiliation du bonnet d'infamie.

BRELAN DE DAUPHINS (suite.)

Charles-Louis était parvenu à s'évader sur la route de Toulon et à rejoindre Spandau, où il avait trouvé la protection du bourgmestre et vécu en exerçant la profession d'horloger.

A ce moment, en repassant par l'imagination dans ces rudes chemins de sa passion, en revoyant, par la pensée, le cachot du donjon de Vincennes où il avait été plongé de 1804 à 1808; et ce bagne de Toulon où il avait fallu traîner le boulet, Charles-Louis céda à un mouvement d'attendrissement, à un élan de reconnaissance envers la Providence, dont l'intervention était si manifeste dans ce perpétuel miracle de son salut.

Se levant vivement de son siége, il se précipita à genoux, les larmes aux yeux, et adressa tout haut à Dieu des actions de grâces d'une éloquente simplicité. Tout son auditoire l'avait imité, et on se serait cru dans une tribune d'église au moment de l'élévation, si le bruit des mouchoirs et quelques sanglots étouffés n'eussent révélé le mélange de la sensibilité à la dévotion dans une proportion tout à fait extraordinaire, même aux offices les plus émouvants de ce rituel catholique, si admirablement combiné au point de vue de son effet sur l'imagination et le cœur.

—Seigneur qui, pour moi, avez été, plus que pour tout autre, le Sauveur, disait Charles-Louis d'une voix tour à tour pleine d'humilité et d'éclat et passant des effusions suppliantes des psaumes aux glorifications enthousiastes du *Magnificat*, Soyez béni par celui qui vous doit tout, malgré son indignité, et qui, à défaut de meilleurs exemples, donnera du moins à ses fidèles, celui d'une reconnaissance passionnée envers son glorieux bienfaiteur....

Le-dessus, gagné par l'émotion, et refusant par une pudeur que comprendront toutes les nobles âmes, d'admettre le public dans ses intimes confidences avec le Tout-Puissant, Charles-Louis se tut, courba sur ses mains entre-croisées, d'une blancheur éclatante, cette tête pontificale, si elle n'eût été royale, ainsi qu'on voyait seulement les lèvres agitées par le souffle de l'inspiration intérieure.

Il priait avec effusion, avec naïveté, avec l'intarissable abondance de ses expansions d'autrefois au Temple, quand il se dédommageait, en disant tout à Dieu, du silence dédaigneux qu'il s'était imposé envers les hommes; il priait comme on l'a vu [illegible] dans sa chambre obscure, au chevet du grabat qui servait de couche à ce fils de France, qu'on n'appelait [illegible] le fils Capet. Pour perdre [illegible] de nuit étoilée que lui [illegible] de sa [illegible] repas frugal et [illegible], dont [illegible] laissé le [illegible] de quelques [illegible], un petit morceau de bouilli noir [illegible], un plat de feuilles et six châtaignes [illegible] rôties. Point de couteau; point [illegible].

Pendant que Charles-Louis priait, le marquis de T[illegible], se penchant à l'oreille de son voisin, l'abbé de Baifol, lui confiait en ces termes les scrupules de son expérience politique:

—Quel admirable roi nous aurons là!

Trop admirable même, si j'ose le dire.

—En effet, il est à craindre qu'il ne trouve pas le temps d'être aimable. Je lui voudrais un peu moins de vertus.

—Dites même quelques vices. Il en est de charmants chez un roi.... que n'eût jamais saint Louis.

—Mais que posséda Henri IV. Aussi, voyez comme on en raffole. C'est un chant du *Diable à quatre* et du *Charmante Gabrielle* que la [illegible].

—A propos de Gabrielle, ou pour parler plus moderne, de Mme de Pompadour, voilà une petite femme qui en tiendrait joliment la place.

—Qui donc?

—La marquise de Sciarra-Me'fiore.

—L'abbé de Bernis est déjà tout trouvé.

—Oui, Choiseul, répondit l'abbé de Batifol, flatté, et rendant à Tuffières la monnaie de sa pièce.

Cependant Charles-Louis s'était relevé, le visage encore transfiguré, comme celui d'un homme qui retombe du ciel sur la terre. Il s'était rassis dans son fauteuil, et il allait parler de nouveau quand un bruit de pas et de voix se fit entendre dans l'antichambre, et l'apparition d'un valet à l'air effaré, fit expirer la voix sur ses lèvres.

Le valet se pencha à l'oreille de Mme de Rambaud, qui, après avoir pris, d'une muette inclinaison de tête, la permission du prince, sortit assez affairée.

L'auditoire eut le pressentiment de quelque chose d'extraordinaire et il y eut quelques chuchottements, quelques frémissements curieux parmi ces messieurs et ces dames, qui, à l'exemple du prince, avaient repris leurs places, et complaisamment épousselaient sur leurs robes fripées relevées d'un coup d'éventail, ou sur leur culotte poudreuse au genou, les traces de leur génuflexion. L'attente de l'assistance fut, comme on va le voir, dépassée.

A la suite d'explications qui semblaient dégénérer en altercation, Mme de Rambaud rentra, la figure tournant à l'apoplexie, et, comme on dit vulgairement, médusée.

Elle se laissa tomber sur le premier fauteuil qui se trouva à sa portée, en essuyant sur ses traits empourprés, des gouttelettes de sueur et paraissant n'attendre que le moment convenable pour se trouver mal. Mme de Sonenfeld se précipita vers elle, en renversant une chaise, et lui mit un flacon de sels sous le nez.

—N'entrez pas! n'entrez pas! gloussait faute de pouvoir articuler, la pauvre dame, scandalisée.

Les survenants l'avaient suivie et ne paraissaient point disposés à tenir compte de ses objurgations.

Le premier était un homme dont la taille et la démarche, la figure même offraient avec celles de Charles-Louis une étrange analogie. On eût dit deux menechmes. Il salua de bonne grâce, quoique d'un air un peu étonné, en ramenant vivement sur sa poitrine les pans de son manteau, qui s'étaient un moment entr'ouverts, laissant voir à quelques uns, doués de meilleurs yeux que les autres, je cordon rouge de l'ordre de Saint Louis, qu'il portait en sautoir.

Derrière lui se montrait, avec une envie évidente de s'effacer, un homme plus âgé, la perruque de travers, la figure chafouine, tout vêtu de noir, comme un huissier funéraire, légèrement bossu, qui sautillait sur deux jambes sèches, d'inégale longueur, comme un corbeau qui marcherait sur la braise.

Il tenait son compagnon par la manche en balbutiant:

(*A continuer.*)

VAPEURS.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant, de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le frêt, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, 25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur, NATCHEZ, T. P. Leathers, Capitaine, J. F. Muse' Commis.

Se rattache, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 105 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent. 25sept— Au No 3½ de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandria, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur NEW BART ABLE, Capitaine E. SINNOT, Commis GEO. C. HAMILTON. partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour frêt ou passage, s'adresser à E. W. ADAMS, 17nov— No. 21 du Commercial Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M. Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lot... Store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,

J. C. Libano, capitaine, J. R. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 82 Gravier. LORD & McPEAKE, 48 Camp. Oct 4—

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la côte et de Baton Rouge. Deux voyages par Semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur.

ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine.
———, Commis.

Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 10 nov— No. 32 Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Thibodaux. Deux fois par semaine.

HENRY TETE, [illegible] AUCOIN, Capitaine, H. T. LANDRY, Commis. Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS soirs à 5 heures et tous les VENDREDIS matin à 10 heures.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES et MERCREDIS matin.

Le TETE prendra du frêt pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 105 rue Decatur, près St Louis. 16juillet—1an

Paquebot de jour jusqu'à Donaldsonville

Le Steamer neuf et au marcheur RAPID TRANSIT, F. J. Oakes, Capitaine, L. G. Generelly, Commis, part du pied de la rue Conti les Landis, Mercredis et Vendredis à 10 heures précises du matin.

Revenant tous les deux jours, il part de Donaldsonville à 6 heures du matin. Pour le passage s'adresser à bord ou à C. G. WAYNE, Agent, 105 rue Gravier.

N. B.—Il est défendu à qui que ce soit de contracter pour le Steamer "Rapid Transit", à moins d'avoir un ordre de moi. F. J. OAKES, Capitaine.

AGENTS DE L'ABEILLE.

A. JUST COMBS, à Donaldsonville, pour ce paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

E. C. BERNARD, à Bruly Landing, Ouest Baton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

E. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. BROUSSET, à Lacouville, paroisse St-L[illegible].

M. L. DUPLEIX à Natchitoches.

M. Wm. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAUX, Pont-Breaux.

A. DURIO, Amouéville.

PREVETIN, Grand-Coteau.

HIRAM GONSOULIN, Bayou-Pointe.

NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. BOYER, Marksville, (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Jeanerette (Texas).

Wm. HUDSON, à [illegible], paroisse, Sabine.

EDGAR DELHEVERIE, St Louis.

Argentez vous-même

[illegible]

POUDRE D'ARGENT PUR

[illegible]

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

—

PAS D'ESCOMPTE!

—

Pas d'ajournement!

—

Tous les lots payés en plein!

—

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

—

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

à la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 12 Mars 1878,

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

DE LA LOTERIE A $2.

CLASSE C.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110 400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin.

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINEE DU

Mardi, 12 Mars 1878,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LOUISIANE.

—

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de....	$30,000, soit.......	$30,000
1 Lot de....	10,000	10,000
1 Lot de....	5,000	5,000
2 Lots de....	2,500	5,000
5 Lots de....	1,000	5,000
20 Lots de....	500	10,000
100 Lots de....	100	10,000
200 Lots de....	50	10,000
500 Lots de....	20	10,000
1000 Lots de....	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000 soit.... 2,700

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000 soit.... 1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000 soit.... 900

1,857 Lots se montant à.......... $110.400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692, New-Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS

QU'AU GRAND TIRAGE DU

12 MARS 1878.

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et de... vous, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SERA [illegible]

Bon Marché!!!
Bon Marché!!!
LE PALAIS
—DES—
MEUBLES

A l'Enseigne de l'AIGLE D'OR,

Jos. B. Hubbard

Au No 122 de la rue des Remparts, côté Sud, coin Perdido,

Vient de compléter son stock et offre un assortiment aussi beau, aussi varié, des genres aussi nouveaux que ceux d'aucun autre établissement du Sud.

Les mobiliers de chambres sont superbes et se vendent à une modicité de prix inouïe.

Armoires à Glaces,
Toilettes Françaises,
Matelats à Ressorts
Plumes d'Oies vivantes,
AMEUBLEMENTS de SALONS,
de manufacture locale, à couvertures de soie, laine et soie et poils de chèvre:
GLACES, à cadres dorés ou en noyer;
Tables,
Chaises de fantaisie,
Berceuses,
Pupitres de salons,
Tables de jeu,
Etagères,
Secrétaires pour dames,
Etagères,
Tables à ouvrage
&c., &c., &c., &c.

CADEAUX
—DE—
Jours de Fête!

Un choix de BUFFETS parmi lesquels se trouvent les Reine Anne et East Lake.

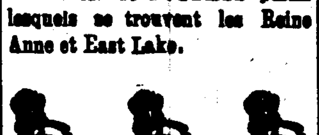

Tables à allonge,
Services en argent et en porcelaine,
Ameublements de Bibliothèque et de Vestibule,
Bibliothèques, Tables de Bibliothèques, Secrétaires, Secrétaires à cylindres, Pupitres, Tables de Bureaux.
Chaises de Vestibule—les plus élégantes et les plus simples,
Porte-Chapeaux et Porte-Parapluies, Pliants,
Meubles Communs et Ordinaire pour la campagne, pour les domestiques et pour la cuisine,

--- A UNE ---

REDUCTION DE PRIX.

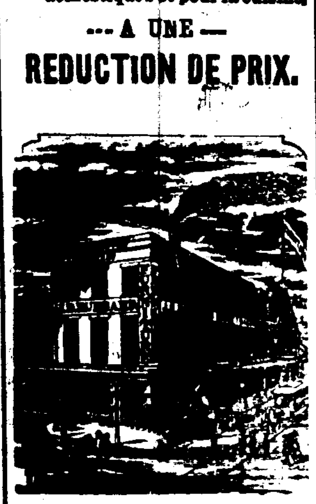

La Maison a été établie en 1840,

Sa réputation est sa meilleure recommandation.

SA DEVISE EST

" Bon Marché au Comptant ! "

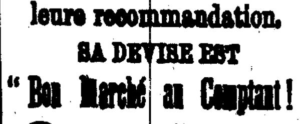

JOSEPH B. HUBBARD,
Au No 122
de la rue des Remparts,
84, 86, 88, 90 et 92
de la rue Perdido.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

AMERIQUE, Délord, mercredi, 20 février.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 6 mars.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 20 mars

[illegible]

L. GRAND, Agent.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
COMTE.

Le steamer HUDSON, E. V. Gager, commandant.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse JEUDI, 28 Fev, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est [illegible] cette ligne à 3/4 pour cent.

[illegible]

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier [illegible]

De Brême		De la Nlle-Orléans
Hannover	23 janv.	environ 6 mars
Frankfurt	20 fév.	
Hamburg	20 mars	
Hannover	17 avril	

Ces steamers touchent au Havre et à la Havane en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

[illegible]

Pour plus de détails, s'adresser à Ed. F. SCHMIDT, MEYER & Co., Agents. No 45 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

[illegible] FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Menville, à sept heures et trente minutes du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. [illegible]

U. S. PAYNE, Surintendant.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

[redacted]

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à gare, au pied de la rue du Canal, où ils partent comme suit:

[illegible]

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commun, en face du City Hôtel. J. W. COLEMAN, Agent du billets. D. S. ROBINSON, Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

[redacted]

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

[illegible]

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. S. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de Chicago St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 12 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

[illegible]

Les billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER Agent Gén. pour les Passagers.

Great Jackson Route.

[redacted]

Chicago, St-Louis & New Orleans Rail Road Line. Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St. Depot from Nov. 12th 1877, as follows:

[illegible]

FULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

[illegible]

GEO. PANDLEY, Surintendant.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 17 Février 1878.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 11 A 1 HEURE DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

[illegible]

LISTE DES DAMES.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance des POMPIERS De la Nouvelle-Orléans.

TROISIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à l'article 1 de la Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1877.

[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte prise des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.

R. H. BERNHEIM, Secrétaire. I. N. MARKS, Président.

Fait et assermenté devant moi, notaire, ce [illegible] janvier 1878.

W. B. KLEINPETER, Notaire.

Nlle-Orléans, 16 janvier 1878.

[illegible]

I. N. MARKS, Président.
T. FRUDHOMME, Vice-président.
R. H. Bernheim, Secrétaire.

CONSEIL DES DIRECTEURS

JACOB ALEXANDER,	A. P. KIP,
LEON BERTOLI,	J. A. LEVY,
M. M. EHRHORST,	LOUIS A. WILTZ,
J. B. CAIN,	T. FRUDHOMME,
JOHN FITZPATRICK,	G. SPORL,
I. N. MARKS,	WASH MARKS,
CHAS. RENARD,	OTTO THOMAS,
C. TAYLOR GAUCHE,	GEO. WATERS,
A. M. ISAACSON,	HENRY RUSSELL.

[illegible]

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé, sous serment, par devant moi, ce 7 juin 1877.

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année, payable le [illegible] juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. MASPERO,	R. TOBY,
S. B. RELF,	HY. BEHRE,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
	J. J. FERNANDEZ.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 29 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

[illegible]

L'exposé précédent est une copie véritable et exacte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 29 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a réuni aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Mason,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Halle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
E. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston

J. J. Irby.

ASSURANCES.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Jusqu'à décembre 31 1877.

[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, secrétaire. J. TUYES, président.

Fait et assermenté devant moi ce 16 janvier A D. 1878. JOHN L. LARESCHE, Juge de Paix.

A un meeting du Conseil de Directeurs tenu le 16 du courant il a été résolu de payer l'intérêt-dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à partir du 16 courant.

N. O. 16 Janvier 1878. J. W. HINCKS, secrétaire.

DIRECTEURS.

ERNEST MERILH,	H. GALLY,
CHARLES LAFITTE,	ANT. CARRIERE,
CHS E. SCHMIDT,	JULES ALDIGÉ,
CHARLES J. LEEDS,	W. A. BELL,
D. FATJO	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

ANNUAL STATEMENT —OF THE— New Orleans Insurance Company, Up to December 31, 1877.

ESTABLISHED IN 1805.

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this sixteenth January, A. D. 1878.

JOHN LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors held on the tenth instant, it was resolved to pay the semi-annual interest DIVIDEND OF FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the tenth instant.

J. W. HINCKS, Secretary.
New Orleans, January 16, 1878.

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Ant. Carrière,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Poutz,
A. Schreiber,	Jules Tuyes.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104 CANAL STREET

ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per ann on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	R. TOBY,
S. B. RELF,	D. FATJO,
HY. BEHRE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

ASSURANCES.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 29, 1877.

The Trustees, in conformity with their charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

[illegible]

The above statement is a correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 29th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Mason,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Halle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
E. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.

J. J. Irby.

Société Française d'Assistance Mutuelle de la Ville de Jefferson.

(RAPPORT ANNUEL, 1878.)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION a l'honneur de vous soumettre le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

[illegible]

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank, A LA NLLE-ORLEANS, Dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

[illegible]

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, [illegible] le susdit tableau est exact.

A. LURIA, Caissier.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 7 juil. let 1877.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Exact—Attesté:
THOS. L. AIREY,
A. M. BICKHAM,
W. H. MATTHEWS.

Etat de situation —DU— STATE NATIONAL BANK —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS A LA CLOTURE DES AFFAIRES, Le 31 Décembre 1877.

RESSOURCES.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

CHAS. L. DUPUY, Caissier.
SAM'L H. KENNEDY, Président.
L. A. WILTZ, Vice-Président.

ASSURANCES.

ASSOCIATION D'ASSURANCES —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, No 108 RUE DU CANAL.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 14 janvier 1878.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1877.

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, notaire public, ce 16me jour de janvier 1878.

G. LE GARDEUR Jr., Notaire public.

A une assemblée régulière de la direction qui a eu lieu le 14 janvier 1878 il a été RÉSOLU de payer SUR DEMANDE les dividendes suivants:

1° UN DIVIDENDE D'INTÉRÊT DE DIX POUR CENT pour l'année expirée le 31 décembre 1877 sur le Capital de [illegible] par actions.

2° UN DIVIDENDE DE DIX POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1877 en sus de la réduction (rebate) de 15 p. c. dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes.

3° De porter au FOND DE RESERVE (15 p c) QUINZE POUR CENT de la balance des profits de primes, à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	R. M. SCOTT,
J. B. CAMORS,	WM. A. BELL,
I. K. SMALL,	JOHN DYMOND,
J. PLAISENT,	JOHN ROCCHI,
L. J. WEBSTER,	M. MUSSON.

Vingtième Tableau Annuel DE LA Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 32 rue du Camp.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi ce 9 janvier 1878.

M. T. DUCROS, Notaire Public, 15 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue le janvier 1878, il a été unanimement résolu qu'un DIVIDENDE COMPTANT de cinq piastres par action provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1877, soit déclaré et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMBS, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

E. C. BERNARD, à Bruly Landing, Ouest Baton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

E. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. BROUSSET, à Leonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. Wm. L. ROCHE, député Maître-de-poste, Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.

A. DURIO, Amouéville.

PREVETIN, Grand-Coteau.

HIRAM GONSOULIN, Bayou-Pointe.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Marksville (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jeanerette (Texas).

Wm. HUDSON, à [illegible], paroisse Sabine.

E. GARD DELHERY, St Louis.